



rupture d'un contrat de bail de 1 an

Par **micheelin**, le **02/04/2011** à **10:33**

Bonjour,

Je suis locataire depuis le mois de septembre 2010 et je viens d'acheter une maison. je vais commencer à payer mon prêt au mois de juin 2011. J'ai un contrat de loc de 1 ans minimum donc jusqu'en septembre 2011 mon propriétaire me demande de lui payer encore 3 mois de loyer alors que je veux déménager début mai pour ne pas avoir à payer le prêt et le loyer. As-t-il le droit d'exiger les 3 loyers ?

Par **Laure11**, le **02/04/2011** à **11:02**

Le logement que vous louez est vide ou meublé ?

Si le logement est vide vous avez un préavis de 3 mois à donner à votre propriétaire par courrier recommandé AR.

La date du commencement du préavis est la date à laquelle votre propriétaire a signé l'accusé réception et non la date d'envoi.

Le propriétaire est en droit d'exiger les 3 mois de loyer.